

FORMATION DISPONIBLE 2017

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Veuillez noter que le cours de GPS avancé est présentement en réévaluation. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre.

Pour plus d'information, communiquez avec Marc-André Dion au **418 542-5666 poste 252**

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailluse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Identification et cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU SECTEUR () POUR LES ÉLECTIONS 2017.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Signature : _____
 Date : _____

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Signature : _____
 Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Signature : _____
 Date : _____

RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 3635, rue Panet
 Jonquière (Québec)
 G7X 8T7
AVANT LE 24 FÉVRIER 2017



SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié par :
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télec.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 4 800 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-94588



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 16 • Numéro 1 [Printemps 2017]

ÉLECTION 2017 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 6 au 14 mars 2017. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins **dix jours avant la tenue de l'assemblée de secteur** dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et résider dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2017, trois postes administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
Carol Bouchard	4	Ste-Rose, St-Fulgence, Chicoutimi-Nord, Falardeau, St-Honoré, Shipshaw, St-Ambroise, St-Charles et Bégin
Pierre-Maurice Gagnon	6	Grande-Baie, Bagotville, Ferland, Boilleau, Jonquière, Lac Kéngami, Larouche, Chicoutimi, Laterrière
Philippe Poirier	7	Girardville, Albanel, N.-D. Lorette, Dolbeau, St-Stanislas, St-Eugène, Ste-Marguerite-Marie, Ste-Jeanne-D'Arc, Ste-Élisabeth et Mistassini

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir la fiche de mise en nomination ci-jointe dans le journal et la faire parvenir au bureau du Syndicat **avant le 24 février 2017**.

Assemblées de secteur 2017

Les producteurs de bois et les propriétaires forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteur 2017 du Syndicat.

Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance**
- Élection des administrateurs sortants**
Secteur 4 : M. Carol Bouchard
Secteur 6 : M. Pierre-Maurice Gagnon
Secteur 7 : M. Philippe Poirier
- Nomination des délégués**
- État de la situation et perspectives 2017**
- Conditions de mise en marché 2017**
- Divers**
- Clôture de la séance**

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

ATTENTION : LES RÉUNIONS DÉBUTENT À 19H00

SECTEUR	DATE	ENDROIT
4 Carol Bouchard	Lundi 6 mars 2017	Centre multifonctionnel , 257, rue Saguenay, St-Fulgence
2 Tony Potvin	Lundi 6 mars 2017	Hôtel Château Roberval (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
8 Valère Boivin	Mardi 7 mars 2017	Salle de l'Âge d'Or , 3085, 2 ^e Rue Nord, L'Ascension
5 Rémi Gagné	Mardi 7 mars 2017	Édifice municipal (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
3 Roger Allard	Lundi 13 mars 2017	Hôtel de ville (SALLE DU CONSEIL), Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
6 Pierre-Maurice Gagnon	Lundi 13 mars 2017	Auberge des Battures (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
7 Philippe Poirier	Mardi 14 mars 2017	Motel Chute des Pères (SALLE RIVE GAUCHE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
1 Normand Roy	Mardi 14 mars 2017	Hôtel du Jardin (SALLE MARIA-CHAPDELAINÉ), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien

Prendre note que l'assemblée générale annuelle aura lieu mardi le 2 mai 2017 à 19h00, à l'Hôtel Universel d'Alma (SALLE PIÉROUAGAMI). UN GOÛTER SERA SERVI À PARTIR DE 17H00. BIENVENUE À TOUS!

Le tremble : le temps n'est plus aux discussions !

L'année 2016 aura été une excellente année au niveau de la mobilisation et de la production de bois dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En effet, les producteurs de la région auront récolté et mis en marché un peu plus de 350 000 m³ de bois au cours de l'année dont 310 000 m³ de résineux contre seulement 40 000 m³ de tremble. Malheureusement, si les producteurs parviennent actuellement à récolter la presque totalité du résineux disponible dans les forêts privées régionales, il en va tout autrement pour le tremble, et ce n'est pas parce que les producteurs ne veulent pas en récolter! C'est tout simplement qu'il n'existe pas vraiment de marché stable et rentable pour cette essence depuis la fermeture de l'usine de panneaux de Chambord en 2008. Pourtant, le tremble constitue près de 40 % des volumes de bois disponibles dans nos boisés.

Bien sûr, nous réussissons à vendre une faible partie de notre possibilité à l'industrie du sciage mais nous avons toujours du mal à rentabiliser cette opération à cause du manque de marché pour la partie non utilisée par celle-ci. Nous avons aussi travaillé à trouver des marchés alternatifs comme de l'expédition hors de la région ou en faire des copeaux pour l'industrie des pâtes et papiers mais ces solutions se sont avérées, elles aussi, peu rentables pour l'ensemble des producteurs même si certains vont en retirer des bénéfices au niveau de l'aménagement de leurs boisés.

La solution pour résoudre cette problématique définitivement réside dans le développement d'une filière qui utilisera l'ensemble des volumes disponibles dans nos forêts y compris la partie de l'arbre qui n'est pas apte au sciage. Comme l'industrie du panneau gaufré peut le faire.

Depuis que la compagnie Louisiana Pacifique a décidé de mettre la clé sur la porte de l'usine de Chambord en 2008, suite à la crise forestière, beaucoup d'événements se sont produits. Suite aux hésitations de la compagnie qui n'a jamais présenté de plan de relance adéquat malgré la reprise économique et suite aux pressions du milieu, le gouvernement du Québec a décidé, en mars 2015, de retirer la garantie d'approvisionnement de l'usine et de créer un bureau de projets pour trouver une solution durable à l'utilisation de tremble dans la région. Les promoteurs potentiels étaient invités à déposer leur plan d'affaires à ce bureau. Dix projets ont été retenus et analysés par celui-ci. Malheureusement, même si nous avons discuté sérieusement avec certains promoteurs, il semble qu'aucun des projets retenus ne pourra régler à court ou moyen terme le problème que nous avons.

Mais un événement a changé la donne au mois d'octobre dernier, lorsque la compagnie Louisiana Pacifique, qui était encore propriétaire de l'usine de Chambord, l'a échangée à une compagnie concurrente qui, dans son communiqué d'acquisition, affirmait son intérêt pour rouvrir l'usine de Chambord. Il n'en fallait pas plus pour faire renaître l'espoir chez les producteurs dans la région tout entière.

Cependant, certaines étapes importantes restent encore à franchir avant d'en arriver là. Premièrement, les nouveaux propriétaires devront investir quelques millions dans la réfection et l'achat de certains équipements de l'usine. Ils devront aussi embaucher la main d'œuvre nécessaire à son bon fonctionnement. Mais la principale condition nécessaire au redémarrage de cette usine est qu'elle puisse compter sur un approvisionnement stable et de qualité pour les prochaines années. La réouverture de l'usine est directement liée à cette condition.

Pour la forêt privée, il s'agit d'une opportunité extraordinaire puisqu'il nous est possible de contribuer à cet approvisionnement pour un volume de plus de 200 000 m³ annuellement. La différence quant à elle devra venir des forêts de l'État. Alors il faut vite que l'ensemble des décideurs politiques se mobilise et trouve le moyen de combler ces volumes le plus tôt possible.

Une fenêtre s'ouvre et il faut en profiter. C'est toute la région qui en sortira gagnante!

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

CERTIFICATION



Le **Groupe Rétabec** souhaite exercer ses activités d'approvisionnement dans une optique de développement durable et dans le respect de l'environnement. Cet

objectif s'est traduit par l'obtention en août 2016 de la certification à la norme d'approvisionnement SFI® 2015-2019 (Sustainable Forestry Initiative). Cette certification est une bonne façon de démontrer aux clients de l'entreprise que le bois provenant de ses différents fournisseurs a été récolté selon des pratiques d'aménagement forestier responsables. Pour répondre aux exigences de la norme, il est très important pour le **Groupe Rétabec** que ses fournisseurs mettent en œuvre des saines pratiques d'intervention.

Le **Groupe Rétabec** s'est joint au processus de sensibilisation à la norme SFI déjà en place avec le Syndicat des producteurs de bois et **Produits forestiers Résolu**. Une présentation est d'ailleurs disponible sur le site internet du Syndicat des Producteurs de bois de Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au cours de l'année 2017, le **Groupe Rétabec** réalisera des visites terrain de façon conjointe avec le Syndicat des Producteurs de bois de Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'évaluer des éléments reliés aux saines pratiques d'intervention.

M. Denis Villeneuve

Directeur général des approvisionnements, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord | Groupe Rétabec



Produits forestiers Résolu poursuit sa démarche de visite conjointe avec le Syndicat des producteurs de bois Saguenay-Lac-St-Jean afin de s'assurer que la récolte de la fibre respecte en tout point les objectifs de la norme d'approvisionnement en fibre

SFI 2015-19. Cette année, encore 4 propriétaires ont été visités au Lac-Saint-Jean.

Lors de ces visites, différents éléments sont validés, tels que :

- Saines pratiques;
- Qualité du bois;
- Environnement;
- Éléments de la certification;
- Volet sécurité.

À titre de fournisseurs de bois chez **Résolu**, vous devez comme producteurs recourir aux services de professionnels certifiés en matière d'aménagement forestier et d'exploitation forestière pour nous permettre de démontrer que les principes d'aménagement forestier durable sont mis en œuvre.

Le **comité d'implantation SFI Québec** est heureux de rendre disponible à tous un programme de reconnaissance de formation d'exploitants forestiers qualifiés par le biais de modules de formation ou formation en ligne. Vous pouvez y accéder via leur site internet au : www.sfi-quebec.org/formations.

Il est important de rappeler que « La certification est un processus volontaire, mais essentiel! »

Pour plus d'information, visitez notre site internet : www.pfresolu.com/fr/

M. Serge Gosselin, ing.f.

Directeur foresterie Saguenay-Lac-St-Jean | Produits forestiers Résolu



Visite conjointe chez la propriété de Mme Andrée Belleau de Saint-Prime. Messieurs Marc-André Dion et Jacques Tremblay du SPBSLSJ et M. Gilles Allard et Mme Brigitte Gagné PFR.

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie

Aucune charnière d'abattage

Encoche d'abattage (moins de 2 po)

TRONC :

Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu ou courbe excessive)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements

Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Classe de 10 cm (9,1 minimum sous écorce)

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons

Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)

Aucun bois de champ avec nœuds excessifs

Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre

Mistassini : 5,04 m

Girardville : 5,04 m

La Doré : 5,04 m et longueur d'arbre

St-Thomas : 5,50 m, 2,80 m et longueur d'arbre

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes

- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini les billes de 2,56 m provoquant des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m

- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > que 38 cm avec un dièse à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur.

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

Normes de préparation et de façonnage

- **Essences :** Épinettes, Sapin, Pin gris
- **Longueur**

- **1^{re} étape (longueur fixe)**

- 3,17m (10pi 5po)
- Diamètre minimum fin bout : **16 cm (6 1/2po)**

1^{er} empilement

- **2^e étape (longueur fixe)**

- 2,87m (9pi 5po)
- Diamètre minimum fin bout : **9,1 cm (4 po)**

2^e empilement

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- **Diamètre Maximum :** 50 cm (20 po)
- **Carie de pied :** moins du tiers du diamètre
- **Aucun arbre mort, sec et sain ou chicot**
- **Aucune branche sur les troncs et dans les empilements**
- **Nœuds au ras du tronc**
- **Aucun défaut naturel**
- **Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine**
- **Bille droite** (aucune fourche ou courbe prononcée)
- **Empilement :**
 - **Épinette, pin gris et sapin doivent être démêlés**
 - 10 pieds et 9 pieds séparés
 - Gros bouts du même côté
 - **Aucun mélèze**

3,17 m	3,17 m	3,17 m	2,87 m	2,87 m
16 cm au fin bout			9,1 cm au fin bout	
1 ^{er} empilement			2 ^e empilement	

N.B. : Pour l'option 21 pied avec abatteuse multifonctionnelle, veuillez communiquer avec les responsables de la mise en marché.

MISE EN MARCHÉ 2017 À quoi peut-on s'attendre des marchés du bois rond en 2017?

Si on se fie au présent, les livraisons de résineux sont excellentes, les scieries fonctionnent à plein régime et la récolte est dynamique. Pour le feuillu, c'est autre chose. La situation est moribonde, particulièrement en ce qui a trait aux livraisons de tremble qualité pâte.

Par contre, en analysant certains indicateurs de marchés, force est d'admettre que pour le marché du bois d'œuvre, il y aura encore de la turbulence en raison du conflit commercial qui se dessine entre le Canada et les États-Unis. L'imposition d'une taxe sur les exportations est à prévoir dès ce printemps et aura un effet direct sur les opérations des scieries. Espérons que cette situation ne perturbe pas trop la récolte, et en particulier les efforts de mobilisation du bois des propriétaires forestiers aux prises avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le marché du résineux

Les livraisons battent leur plein chez Produits Forestiers Résolu. Les producteurs ont livré plus de 175 000 m³ en 2016. Un record! Un volume de 200 000 m³ est prévu au contrat pour 2017. Il est possible de produire de bonnes quantités ce printemps.

Du côté Arbec à l'Ascension, les livraisons se poursuivent comme prévu et devraient remplir le contrat qui se termine à la fin du mois de mars et devra être renouvelé pour la prochaine saison.

Des ententes ponctuelles ont aussi été conclues avec Scierie Girard et Groupe Lignarex. Les livraisons seront possibles à partir du printemps.

Feuillus

Le marché du feuillu s'annonce encore difficile en 2017. Malgré tout, votre organisation a conclu quelques ententes avec des scieurs de tremble et de bouleau afin d'écouler le feuillu de qualité sciage. Pour la qualité pâte, un volume de 20 000 m³ a été livré chez Fibrek St-Félicien. Ce marché devrait être encore disponible l'été prochain.

L'entreprise Valibois inc. de Falardeau limitera ses achats au minimum cet hiver et l'été prochain afin de baisser ses inventaires. Les producteurs doivent être autorisés avant de produire sinon le bois ne sera pas livré.

Le dossier de l'usine de panneaux Chambord est toujours actif. L'entreprise Norbord est à analyser la possibilité de redémarrer l'usine. Plusieurs étapes devront être franchies avant que la décision finale ne soit prise. Espérons que les producteurs pourront voir à nouveau la fumée jaillir de la cheminée de cette usine dans un futur pas trop lointain.

IMPORTANT

Il est fortement conseillé de contacter les responsables de la mise en marché pour confirmer le début de vos opérations afin de planifier le transport et de vérifier les meilleurs marchés qui sont disponibles.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

SUIVI DOSSIER TORDEUSE

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette continue sa progression dans la région. Malheureusement, il semble qu'elle n'ait pas encore atteint le sommet de son cycle. En effet, le niveau de population anticipé pour 2017 s'annonce élevé. Celui-ci est déterminé grâce aux inventaires de larves au stade L2 réalisés à l'automne 2016 par la Direction de la protection des forêts du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et par la SOPFIM. Les forêts privées vont donc continuer de subir une défoliation importante qui, dans certains cas, pourrait compromettre leurs chances de survie. Cela signifie que nous devons poursuivre notre stratégie de récupération des bois mais aussi de lutte directe contre le ravageur. À ce niveau, plusieurs démarches sont en cours, autant au niveau régional que provincial. Pour réussir à effectuer de l'arrosage aérien en 2017, il faut obtenir un budget spécial rapidement car c'est une opération qui exige beaucoup de planification. Le volet remise en production des superficies s'avère problématique lui aussi car notre enveloppe régionale de programme régulier d'aide à la mise en valeur est insuffisante; c'est pourquoi cet élément fait partie de nos demandes. Nous ne disposons d'aucune confirmation pour le moment mais nous espérons que l'urgence de notre situation sera prise en considération.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental